



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17016522

MONITEUR BELGE
20-01-2017
-GISCH STAATSBLAD

Déposé / Reçu le

13 JAN. 2017

au greffe du tribunal de commerce
Greffier
françoise de Bruxelles

N° d'entreprise : **0447.268.384.**

Dénomination

(en entier) : **SANTI'S**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de Tenbosh 85 b5 à 1050 BRUXELLES**

Objet de l'acte : changement administrateurs et siège social

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

L'assemblée générale spéciale des actionnaires s'est tenue à l'adresse du siège social le 2 décembre 2016 à 10 heures.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

Démission des administrateurs ;

Décharge donnée aux administrateurs sortants ;

Transfert des parts sociales des administrateurs sortants ;

Changement d'adresse du siège social ;

Divers.

Résolutions :

Monsieur BLONDAEL Frédéric démissionne de son mandat d'administrateur et de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée accepte ce point à l'unanimité.

Décharge est donnée à l'administrateur sortant par l'assemblée.

Monsieur BLONDAEL Frédéric cède la totalité de ses actions à Monsieur WELLIN Jean-Marie qui accepte.

Madame DECOENE Séverine démissionne de son mandat d'administrateur.

L'assemblée accepte ce point à l'unanimité.

Décharge est donnée à l'administrateur sortant par l'assemblée.

Madame DECOENE Séverine cède la totalité de ses actions à Monsieur WELLIN Jean-Marie qui accepte.

Monsieur WELLIN Jean-Marie est nommé Administrateur délégué, son mandat à une durée illimitée.

L'assemblée accepte ce point à l'unanimité.

Le siège social est transféré de 1050 BRUXELLES, rue de Tenbosh 85 b 5 vers 6224 WANFERCEE-BAULET, rue de la Chapelle 12

Ces décisions prennent effet à ce jour.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'assemblée générale extraordinaire se clôture à 10 heures 40.

WELLIN Jean-Marie.

Administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2017 - Annexes du Moniteur belge